

# Équipe Technique Départemental

## COMMISSION BMX

Bourges, le 18/04/2019

**Objet :** convocation stage BMX n°2

<b>DATE</b>	Mardi 30 Avril et Mercredi 1er Mai
<b>LIEU</b>	Champagné les Marais
<b>DISCIPLINE</b>	Stage ED 18 n°2

Cher ami,

Nous avons le plaisir de t'informer que tu es retenu pour préparer la compétition suivante : Challenge France n°2 à Champagné les Marais.

PILOTE	ENCADREMENTS
Léandro Aumont (Bourges/Benjamins) Guillaume Pinon (Bourges/17-24) Romaric Voisin (Bourges/Cadet) Berneau Samuel (Rians/ Benjamin) Berneau Charlotte (Rians/Minime) Dylan Bonnin (Rians/17-24) Ange Fusil (Rians/Benjamine) Tonin Fusil (Rians/Cadet) Ethan Langeron (Rians/Pupille) Evan Lorillard (Rians/Benjamin) Anais Picard (Rians/Benjamine) Maxime Dupont (Rians/Cruiser 17/24)	Hugo DORVAL (CD18) et Charlotte DEVOLDER (Rians)
PROGRAMME	MATÉRIELS À PRÉVOIR
<p><b>Rendez-vous :</b> Parking du vélodrome le mardi 30 avril à 18h (roue avant et pédales démontées). Retour le mercredi 1er mai aux alentours de 19h</p> <p><b>Responsable de l'encadrement :</b> Hugo DORVAL (0645690709/ hugo.dorval@gmail.com) Merci de lui confirmer ta présence avant le <b>Mardi 23 Avril 2019</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Licence 2019,</li> <li>• vélo BMX en <u>parfait état de marche</u>, une chambre à air de rechange,</li> <li>• Tenue BMX</li> <li>• Equipement de pluie</li> <li>• Effets personnels pour une nuit</li> <li>• Copie de la carte vitale</li> <li>• Délégation de pouvoir et bonne conduite signée</li> </ul>

Nous te souhaitons d'honorer au mieux ce rendez-vous.

Sportivement,

**Le CTD de cyclisme du CHER BMX  
Hugo DORVAL**

Copies : Elu CD18

# Délégation de pouvoir et code de conduite 2019

Nom : ..... Club : .....  
Tél. : ..... Portable : .....

## Délégation de pouvoir

En cas d'accident survenant à un stagiaire ou sélectionné non accompagné pendant un stage, une sélection départementale ou quelque moment que se soit, le représentant légal du mineur autorise le Comité du Cher de cyclisme à prendre toutes dispositions visant à préserver au mieux la santé du dit mineur et à faire pratiquer toutes interventions médicales et/ou chirurgicales **urgentes** consécutives aux décisions prises par le corps médical local.

## Code de conduite

Lors de la participation à un stage ou une sélection départementale, le Comité du Cher de cyclisme exige :

- Que les athlètes obéissent aux consignes de l'encadrement,
- Que les athlètes agissent de façon sportive,
- Que les athlètes se comportent de manière responsable, respectueuse et courtoise envers les membres de l'équipe, leurs compétiteurs, entraîneurs, cadres, les officiels, les bénévoles et le public tant en compétition que lors des déplacements,
- Les athlètes ne doivent commettre aucun acte qui puisse être considéré comme une infraction en vertu des lois de la république,
- Les athlètes doivent respecter la propriété privée tel leur lieu d'hébergement, d'entraînement etc...
- Les athlètes doivent prendre connaissance et respecter les règles relatives au dopage adoptées par la Fédération Française de Cyclisme et le Ministère de la Jeunesse des Sports et de la Vie Associative.

Le non-respect du code de conduite peut mener le Comité du Cher de cyclisme à se donner le droit d'exclure le stagiaire ou le sélectionné pour le stage ou la sélection en cours (selon les possibilités) et/ou de le radier des futurs stages ou sélections.

Nous soussignés M, Mme (si athlète mineur).....et le stagiaire ou le sélectionné..... avoir pris connaissance du présent document concernant la délégation de pouvoir et le code de conduite.

Signature du représentant légal,	Signature du stagiaire ou sélectionné,
----------------------------------	--